

ÉCOLE DE DANSE CHLOÉ JOURDAN

REGLEMENT INTERIEUR

*** Toute inscription effectuée confirme l'engagement et l'acceptation du Règlement Intérieur de l'école .**

* Les inscriptions seront clôturées le 2 octobre 2017 ;

* Le début des cours est fixé au lundi 11 Septembre 2017 ;

L'école suit le calendrier de l'éducation nationale , les cours habituels n'auront donc pas lieu pendant les vacances scolaires , en revanche , des stages pourront être organisés ;

* Tous les cours de danse classique du lundi 8 janvier 2018 au vendredi 12 janvier 2018 inclus , seront annulés et remplacés lors des vacances de printemps : du lundi 23 avril 2018 au vendredi 27 avril 2018 inclus

* La fin des cours est fixée au 30 Juin 2018 .

* Lors de l'inscription , les documents obligatoires à présenter sont :

- La fiche de renseignements dûment remplie

- Un certificat médical de moins de 3 mois

- La copie de l'attestation d'assurance

- Une photo d'identité récente

- La fiche sur le droit à l'image

- Le règlement de l'adhésion annuelle

* L'école a souscrit à un contrat d'assurance couvrant sa responsabilité civile, celle des préposés et des personnes qui y suivent un enseignement (obligation stipulée par l'article 5 de la loi n° 89-468 du 10 juillet 1989) .

Les élèves sont tenus d'avoir une responsabilité civile pour les dommages matériels et corporels dont ils pourraient être responsable . Celle-ci peut cependant être comprise dans votre contrat responsabilité civile ou extrascolaire .

* Le règlement des forfaits doit être effectué en début de période .

Aucun remboursement ne sera fait , sauf présentation d'un certificat médical indiquant l'impossibilité de la pratique de la danse .

* L'école se réserve le droit de modifier les horaires en cours d'année ou de supprimer un cours si il y a moins de 6 personnes inscrites . En cas d'annulation définitive d'un cours , le règlement correspondant sera remboursé .

* L'école se réserve le droit d'utiliser, gratuitement et sans contrepartie présente ou future, l'image des élèves inscrits à des fins de communication et de publicité sur tout support que ce soit.

Il est donc nécessaire de remplir favorablement ou non le formulaire de droit à l'image lors de l'inscription .

Par ailleurs, l'école souligne le fait que pour tous les spectacles et événements auxquels les élèves seront amenés à participer ; les prises de sons, de vues, de photographies pourront être interdites et que, dans le cas où elles seraient autorisées, elles devront être limitées à un strict usage dans le cadre familial privé .

*** Pour la participation au Gala de fin d'année, les élèves doivent s'engager au plus tard le 1er février 2018.**

La présence de chacun est indispensable lors des répétitions prévues (elles pourront avoir lieu les week-end et jours fériés) .

Les cours et/ou répétitions supplémentaires ne seront pas facturés .

En revanche , un acompte de 30€ par élève et par discipline pour la confection et/ou la location des costumes sera demandé la première semaine de Mars 2018 (en cas de désistement pour la participation du gala , l'acompte ne sera pas remboursé) .

* Pour chaque cours de danse , le professeur est en droit d'exiger une tenue appropriée :

- Cheveux attachés correctement
- Chaussons de danse correspondants à la discipline
- Tenue de danse obligatoire à voir avec le professeur (couleur et forme) ; en vente chez Body Langage , 8 Bld Raimbaldi à Nice
- Port de bijoux à éviter

Règles de bases :

- - **Les élèves sont tenus de se présenter 10 min avant le début des cours**
- - Les accompagnateurs sont tenus de déposer les enfants 10 min avant le cours et de les récupérer à l'heure de fin des cours
- - Les élèves sont sous la responsabilité du professeur uniquement pendant l'heure de cours
- - Tout retard ou absence devra être communiqué au professeur
- - **L'assiduité tout au long de l'année est indispensable ; les absences non justifiées et trop fréquentes entraîneront l'impossibilité de participer au Gala de fin d'année**
- - Les parents , accompagnateurs ou élèves non concernés par le cours ; ne sont pas autorisés à y assister afin de ne pas perturber le bon déroulement de la séance
- - Si les parents souhaitent rencontrer le professeur ; il est nécessaire de prendre un rendez-vous afin que la discussion ait lieu en dehors des cours
- - Les élèves sont tenus de respecter les locaux , le matériel mis à disposition , les professeurs et intervenants ainsi que les autres élèves ;
- - Aucun comportement irrespectueux ne sera toléré et fera l'objet d'un avertissement puis d'une exclusion si renouvellement
- - L'utilisation de téléphones portables , appareils photos ou caméras ; est interdit pendant les cours
- - Il est strictement interdit de fumer dans l'enceinte de l'école
- - Il est également interdit de manger ou de mâcher du chewing-gum pendant les cours
- - Il est fortement déconseillé de porter sur soi bijoux ou objets de valeur ; la direction décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol
- - Il est interdit de marcher dans la salle de danse avec des chaussures de ville

- *La direction vous remercie d'avoir pris connaissance du règlement intérieur et de mettre en application son fonctionnement pour le bon déroulement de la pratique des activités .*

Signature de l'élève majeur ou du représentant légal :